RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 0 8 MARS 2024

modifiant l'arrêté du 9 février 2022 fixant la composition de la Commission nationale des enseignantschercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA)

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 92-172 du 21 février 1992 modifié relatif à la Commission nationale des enseignantschercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture, et notamment ses articles 4-1° et 12 :

Vu l'arrêté du 25 septembre 1992 fixant la liste des sections de la Commission nationale des enseignantschercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 9 février 2022 modifié fixant la composition de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA);

Vu l'élection de Mme GONZALEZ Maya en date du 11 avril 2023,

Arrête:

Article 1er

A l'article 1^{er} de l'arrêté du 9 février 2022 susvisé, le paragraphe concernant les membres du Collège des maîtres de conférences élus au sein de la section n°2 « Milieu, organismes et populations » est remplacé par le suivant :

Collège des maîtres de conférences

Titulaires
CHEMIDLIN-PREVOT-BOURE Nicolas
CRABIT Armand
HAMELIN Frédéric
HAUDIN Claire-Sophie

Suppléants PÉRES Guénola GONZALEZ Maya BEAULIEU Emilie SPATARO Thierry

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 0 8 MARS 2024

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire Pour le ministre et par délégation :

> L'adjoint à la sous-directrice di développement professionnel et des relations sociales

David CORBE-CHALON

U 8 MARS 2024

0 8 MARS 2024

Ladroin é e sous-ritérias e de les rigement puntesseunue e nes percons sonsaise

이 모두 보다 하고 있다면 하는 그 그 말을 들어 하다.